

Tchad



chiffres clés

- Superficie en milliers de km² : 1 284
- Population en milliers (2005) : 10 032
- PIB par habitant, valorisation dollars PPA (2005) : 1 551
- Espérance de vie (2000-2005) : 44.2
- Taux d'analphabétisme (2005) : 74.3

Tchad

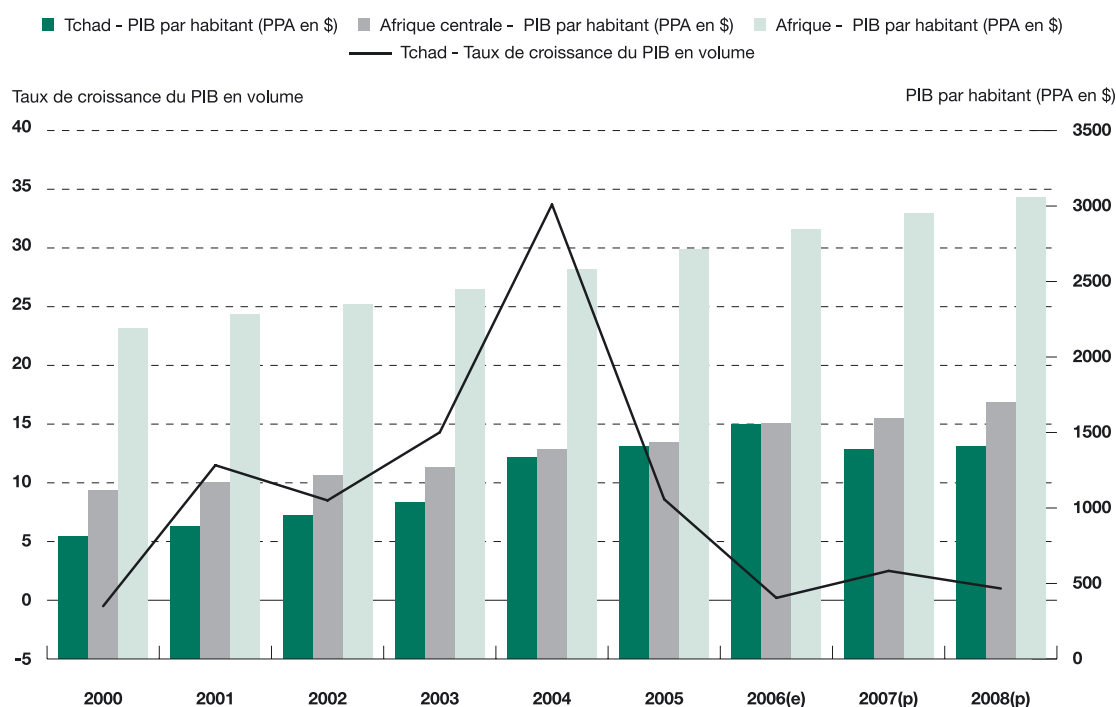


DEPUIS LES ANNÉES 2000, L'ÉCONOMIE tchadienne vit à l'ère du pétrole. L'exploitation de cet « or noir » a constitué le principal moteur de la croissance en 2004. Il a permis d'enregistrer un taux de croissance record de 31.3 pour cent. Mais après ce « boom pétrolier », le secteur a montré des performances décevantes. Pour autant, en 2005, l'économie tchadienne a vu son produit intérieur brut (PIB) augmenter de 8.6 pour cent, en lien avec la reprise de l'économie hors pétrole. Cette dernière a constitué le véritable moteur de la croissance, avec un taux de 11.6 pour cent. L'année 2006 a été marquée par une recrudescence de la violence dans l'extrême est du Tchad, à la frontière soudanaise. Cette violence est le fait d'affrontements entre les forces gouvernementales et les troupes rebelles opposées au régime actuel.

L'escalade militaire, qui voit le Tchad accuser le Soudan de base arrière à la rébellion, risque de déboucher sur un affrontement entre les deux pays et conduire à un afflux considérable de réfugiés et de personnes déplacées. Ces vives tensions militaires donnent lieu également à une situation alimentaire préoccupante dans les camps de réfugiés et accroissent l'insécurité des populations d'accueil. En 2006, l'activité économique nationale, bien qu'en retrait par rapport aux performances enregistrées en 2005, demeure encore porteuse, en dépit de la récession de l'activité dans le secteur pétrolier. Le PIB réel global est estimé à près de 1.3 pour cent en 2006.

Les performances du secteur pétrolier, décevantes, ont pesé sur les autres secteurs qui peinent à compenser la baisse de l'exploitation pétrolière.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (dollars PPA à prix courants)



Source : Données du FMI et de l'Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques (Inseed).

<http://dx.doi.org/10.1787/564664836132>

Développements économiques récents

Sur la période 2005-06, le secteur primaire (pétrole et agriculture) a contribué à la croissance à hauteur de 3.8 points. En 2006, la croissance du secteur primaire est estimée à 0.2 pour cent. Cette faible performance des activités primaires serait due essentiellement à la diminution de l'extraction pétrolière, qui a engendré une baisse de 3.6 pour cent de sa valeur ajoutée. La bonne tenue de la croissance dans les autres branches pourrait à peine compenser la baisse de la branche exploitation pétrolière. Le retour à la normale devrait ramener la croissance de l'agriculture à près de 7 pour cent contre 26.6 pour cent en 2005. Ce secteur n'apporterait que 0.1 point à la croissance du PIB en 2006. L'évolution normale de la production vivrière (6.7 pour cent en moyenne annuelle), quant à elle, ne parviendrait pas à contrebalancer la baisse de l'activité pétrolière. Elle devrait s'établir à 1.6 pour cent, -0.6 pour cent et -6.1 pour cent respectivement en 2007, 2008 et 2009.

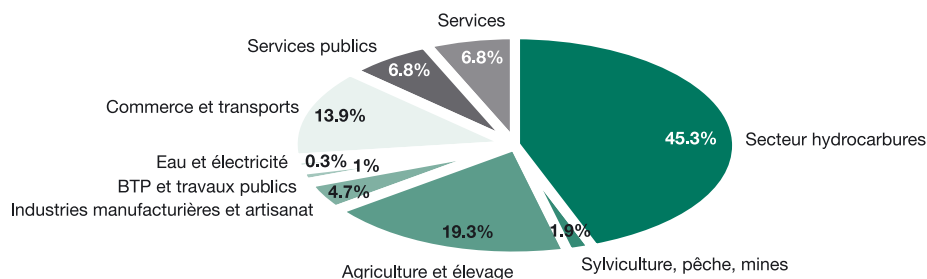
Les résultats définitifs, annoncés par la Division des statistiques agricoles, indiquent une progression de 53 pour cent de la production céréalière, résultant de la bonne répartition pluviométrique, dans le temps et dans l'espace, ainsi que de l'augmentation des superficies cultivées. En ce qui concerne la production de coton graine, contrairement aux prévisions de stagnation, elle a progressé de 7.5 pour cent en 2006. Son estimation est arrêtée à 215 000 tonnes par l'Office national de développement rural. Cette progression serait motivée par l'engouement des paysans à poursuivre

la production de coton, en lien avec leur entrée au conseil d'administration de la société CotonTchad, avec la décision du gouvernement d'exonérer CotonTchad du paiement de la taxe à la valeur ajoutée (TVA) sur les matériels, équipements et services nécessaires à la production, ainsi qu'à la volonté du gouvernement de supporter, dans l'avenir, une partie du coût des intrants.

Le ralentissement du secteur primaire s'expliquerait par la baisse de la production pétrolière. En effet, l'activité de la branche exploitation pétrolière, qui a contribué fortement à la croissance ces dernières années, accuse désormais des contre-performances. Son taux de croissance a chuté considérablement : il est passé de 293 pour cent en 2004 à 2.1 pour cent en 2005, en raison de la chute de l'extraction. La production prévue initialement à 175 000 barils/jours en moyenne pour 2005, n'a pu être atteinte en raison des contraintes techniques, en particulier la teneur en eau du brut extrait des trois champs (Miandoum, Komé et Bolobo) et sa qualité (lourd, visqueux et acide). La production réalisée à fin décembre 2005 n'était, en moyenne, que de 172 400 barils/jour, en dépit de la mise en exploitation du champ de Nya (juin 2005).

De 1999 à 2005, une loi de gestion des revenus pétroliers, élaborée avec la Banque mondiale, réglementait la gestion des ressources tirées de l'exploitation du pétrole. Selon cette loi, les revenus directs, c'est à dire les redevances et les dividendes (soit 12.5 pour cent du prix de vente du brut sur le marché international), étaient versés sur un compte de l'État tchadien. Dix pour cent de ces revenus étaient ensuite

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2005 (en pourcentage)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données de l'Inseed.

<http://dx.doi.org/10.1787/887136137544>

placés sur un compte d'épargne, ouvert dans une institution internationale, au profit des générations futures. Les 90 pour cent restants étaient destinés à des comptes spéciaux du Trésor tchadien et répartis de la manière suivante : 80 pour cent étaient consacrés au financement de projets de développement spécifiques dans des secteurs prioritaires, tels que l'éducation, la santé, les infrastructures (routes), le développement rural, l'environnement et l'accès à l'eau potable ; 15 pour cent étaient destinés aux dépenses courantes de fonctionnement et d'investissement du budget de l'État ; et 5 pour cent étaient destinés aux collectivités décentralisées de la région productrice de pétrole.

Cependant, le 29 décembre 2005, l'Assemblée nationale a procédé à une révision unilatérale de cette loi. Le Tchad, dont le régime est confronté à des rébellions armées entendait consacrer une part de ses revenus pétroliers aux dépenses sécuritaires. Ceci a provoqué un gel immédiat des fonds attribués par la Banque mondiale et le blocage d'une partie des revenus du Tchad déposés sur un compte bancaire à Londres. Ces fonds devaient être réservés pour les générations futures. La Banque mondiale a également gelé 124 millions de dollars de crédits non encore déboursés. Des négociations ont eu lieu en avril 2006 et, le 15 juillet, une loi budgétaire a été adoptée, spécifiant que 70 pour cent des revenus pétroliers seront utilisés pour des programmes prioritaires de réduction de pauvreté et contribueront à la croissance à long terme, ainsi qu'au développement des nouvelles opportunités, grâce à la création d'un fond de stabilisation. Les programmes prioritaires, identifiés par l'accord, portent sur la santé, l'éducation, l'agriculture, les infrastructures, l'environnement, le développement rural, le déminage et la bonne gestion des affaires publiques. Cet accord stipule aussi que les dépenses pour la sécurité seront financées sur les revenus généraux du Trésor tchadien. L'accord prévoit aussi que les autorités tchadiennes réaffirment leur soutien au Collège de contrôle et de surveillance des revenus pétroliers, autorité indépendante chargée de contrôler l'utilisation des ressources pétrolières. Le protocole prévoit également que le Collège verra ses ressources propres augmentées, afin de mieux pouvoir accomplir sa mission de contrôle. Il stipule également que 5 pour cent des revenus pétroliers

iront exclusivement à la région de Doba d'où provient le pétrole, qui est ensuite transporté vers la mer par un oléoduc traversant le Cameroun.

L'activité du secteur secondaire a été soutenue en 2005, contribuant pour un point à la croissance. Les mesures incitatives prises par le gouvernement dans la filière coton ont permis de relancer l'égrenage. Par ailleurs, des mesures de protection douanière pour enrayer les importations frauduleuses ont bénéficié aux industries manufacturières (sucre, boissons et cigarettes). Les investissements dans le secteur industriel ont également augmenté pour répondre à la demande. Grâce à la réhabilitation d'anciens groupes électrogènes et à différents investissements, la Société tchadienne d'eau et d'électricité (STEE) a contribué à la croissance du secteur. Il convient également de noter l'apport du secteur du Bâtiment et des travaux publics (BTP), notamment dans la construction de routes et les travaux de la centrale électrique de N'Djaména.

Le rythme soutenu de la croissance du secteur secondaire (17 pour cent en 2005 et 14.5 pour cent en 2006) serait imputable en grande partie à la reprise des activités de la branche recherche et développement, pour faire face aux contraintes géologiques. Sa contribution à la croissance globale en 2006 serait de 0.4 point. La continuité des grands chantiers (routes et bâtiments) soutiendrait l'activité du BTP dont la croissance atteindrait 11.3 pour cent. La branche artisanat, boulangerie et minoterie, dominée essentiellement par la production des farines céréales, bénéficierait largement de l'excellente campagne agricole 2005/06. Sa valeur ajoutée devrait progresser de 17.5 pour cent en termes réels. Le secteur de l'énergie (eau et électricité) conserve son dynamisme, lié notamment à la perspective de la mise en marche de la nouvelle centrale de Farcha. Malgré son faible poids dans la croissance totale (autour de 10 pour cent du PIB à prix constants), ce secteur apporterait 1.5 point à la croissance de 2006. Dans le secteur secondaire, on enregistre une orientation favorable des activités. Toutefois, la bonne performance des autres branches de ce secteur ne saurait contrebalancer la chute des investissements pétroliers. L'activité du secteur secondaire baisserait considérablement en 2007 pour se situer à

moins 8.8 pour cent. Elle se redresserait en 2008 et 2009 pour s'établir à 3.7 pour cent et 3.3 pour cent respectivement. Cette reprise serait soutenue par les branches industrie du coton fibre, eau et électricité, ainsi que l'artisanat.

Malgré la concurrence du secteur informel, le secteur tertiaire a connu en 2005 une nette croissance en raison du développement des activités commerciales, de la téléphonie mobile, des transports et du tourisme. La contribution du secteur à la croissance a été de 3.5 points. Le secteur tertiaire a été soutenu par la poursuite de la politique de règlement de la dette de l'État aux opérateurs économiques locaux. Cette progression soutenue de l'activité du secteur tertiaire (entamée depuis 2000) se poursuit encore en 2006. La croissance de la valeur ajoutée de ce secteur se situerait à 7.4 pour cent sous la poussée de la branche

administrations publiques (12 pour cent), occasionnée par l'augmentation des dépenses de réduction de la pauvreté, de la branche transports et communications (6.4 pour cent), en lien avec les aménagements routiers, qui devraient accroître les échanges intérieurs, et le développement de la téléphonie mobile, mais également de la branche commerce (5.4 pour cent), bénéficiant des effets induits de la relance des activités des autres branches. La contribution de ce secteur à la croissance en 2006 devrait s'établir à 2.7 points, dont 1.2 point réalisé par la branche administrations publiques. La solidité de l'activité du secteur tertiaire, enregistrée depuis 2001, devrait se ralentir. L'activité de ce secteur devrait enregistrer une croissance de 2.9 pour cent, 2.2 pour cent et 2 pour cent en 2007, 2008 et 2009 respectivement. Ce secteur contribuerait à la croissance à hauteur de 1.1 point et 0.8 point en 2007 et 2008/09, respectivement.

Tableau 1 - Composantes de la demande

	1998	2005	2006(e)	2007(p)	2008(p)
	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume		
Formation brute de capital	14.3	26.6	7.3	8.3	7.0
Publique	6.4	8.7	4.8	4.8	4.8
Privée	7.9	17.9	8.5	10.0	8.0
Consommation finale	101.9	45.5	1.6	4.3	3.7
Publique	41.1	20.8	3.5	2.7	3.3
Privée	60.8	24.7	0.6	5.2	3.9
Solde extérieur	-16.1	27.9			
Exportations	20.4	54.4	-1.0	-0.2	-3.0
Importations	-36.5	-26.6	7.0	6.6	5.4

Source : Données du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

<http://dx.doi.org/10.1787/678376825620>

Du côté de la demande, de nouveaux investissements ont été réalisés dans le secteur pétrolier, afin de faire face aux contraintes géologiques. La demande est favorisée également par l'augmentation des dépenses publiques d'investissements. La croissance en termes réels de la consommation finale devrait se ralentir en 2006 pour se situer à 1.6 pour cent. En 2007, il est espéré une légère reprise qui ne devrait pas se consolider. Dans un contexte de forte production céréalière, lors de la campagne 2005/06, dont l'essentiel (environ 70 pour cent) serait consommé en 2006, la consommation

finale non marchande (du fait de l'importance de l'auto-consommation en milieu rural) augmenterait considérablement. Elle progresserait de 15.6 pour cent avec une contribution à la croissance de 4.1 points. La consommation finale marchande a, elle aussi, contribué à cette hausse. Elle bénéficierait de l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages occasionnée par des perspectives d'augmentation des salaires dans la fonction publique. S'agissant des échanges extérieurs, pour la première fois depuis la mise en exploitation du pétrole de Doba, les exportations devraient baisser de

1 pour cent en termes réels. Les importations, elles, progresseraient fortement et se situeraient à 7 pour cent en 2006. Elles profitent de la reprise des investissements pétroliers. Le niveau d'emploi chuterait de 10.4 pour cent en termes réels, avant de se redresser légèrement en 2008 et 2009 pour se situer à 0.6 pour cent et 0.4 pour cent respectivement. Ce rythme résulterait de la faiblesse de la formation brute de capital fixe (FBCF) pétrolière et du ralentissement des exportations, en lien avec la chute de la production pétrolière.

Politique macro-économique

Politique budgétaire

Face aux difficultés rencontrées pour exécuter le budget, la loi de finance au Tchad a été révisée en 2005. L'exécution du budget s'est finalement conclue par un déficit (base engagement, dons compris) de 31.3 milliards de francs CFA. Les recettes hors dons ont connu une hausse de 27.9 pour cent, due à l'augmentation des recettes pétrolières (+65.3 pour cent), favorisée par le niveau élevé des cours. Les recettes non pétrolières ont progressé de 7.9 pour cent, grâce à l'augmentation de l'impôt sur les revenus (+22.2 pour cent) et aux recettes douanières (+22.4 pour cent). Les dépenses courantes de 2005 ont augmenté de 52.4 pour cent, en liaison avec les recrutements dans les secteurs primaires, l'accroissement des dépenses de transfert et de subventions. Les dépenses en capital ont baissé (moins 20 pour cent), en lien avec la baisse de 33 pour cent des investissements sur ressources extérieures.

Les autorités tchadiennes ont adopté un projet de loi de finance rectificative pour l'année 2006, qui tient compte de la hausse des prix du brut et de l'accord signé avec la Banque mondiale sur l'utilisation des ressources pétrolières. Ce budget rectifié fixe les dépenses de l'État tchadien à 641.29 milliards de francs CFA et ses recettes à 607.5 milliards de francs CFA, contre respectivement 539 et 510.33 milliards de francs CFA dans le texte initial. Cette modification tient compte des conclusions des négociations avec la Banque mondiale, en vue du dégel des fonds bloqués et de l'inscription de nouvelles

recettes liées au pétrole. Ces nouvelles recettes ont pour origine la hausse constante du prix du baril sur le marché international et les produits de l'impôt sur les sociétés, versé par le consortium pétrolier, évalué à 69 milliards de francs CFA, et d'une autre taxe (9.434 milliards de francs CFA), qui n'avaient pas été pris en compte dans la loi de finance initiale. Le nouveau texte budgétaire intègre également la régularisation des dépenses exceptionnelles de sécurité. Ces surplus d'impôts et taxes, issus des entreprises pétrolières, entraînent pour la première fois des excédents budgétaires au niveau de la loi de finance 2007. Cette situation inédite pousse les autorités à opter pour la défiscalisation des matériaux de construction à partir de 2007 ; jusqu'ici les coûts des matériaux de construction étaient parmi les plus élevés de la sous-région.

Au cours de la période 2006-09, les opérations financières de l'administration publique, en termes de recettes, devraient évoluer en ligne avec les recettes tirées des activités pétrolières et avec la mise en œuvre de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SNRP), en termes de dépenses. En ce qui concerne les recettes, le volume global recouvré par l'administration générale évoluerait très favorablement. En pourcentage du PIB, les dépenses pourraient doubler par rapport au niveau observé en 2005. Elles s'établiraient, en moyenne, à 18.6 pour cent du PIB. S'agissant des recettes fiscales hors pétrole (c'est à dire hors l'impôt sur les sociétés du consortium pétrolier), elles progresseraient légèrement. Elles s'établiraient à 10 pour cent du PIB non pétrolier en 2007 contre 9.6 pour cent en 2006. Quant aux recettes non fiscales hors redevances pétrolières en pourcentage du PIB hors pétrole, elles seraient en stagnation, en dépit des recettes tirées des privatisations annoncées de Novotel (2006), de CotonTchad (2007) et de la Sotel (2007/08).

Politique monétaire

La politique monétaire est conduite au niveau régional par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), dont les priorités sont le contrôle de l'inflation et le maintien de la parité entre le franc CFA et l'euro. Des politiques monétaires rigoureuses dans la zone

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1998	2003	2004	2005	2006(e)	2007(p)	2008(p)
Recettes totales (avec dons)^a	11.0	15.2	11.3	12.3	11.7	11.5	11.1
Recettes fiscales	6.0	6.6	4.8	4.1	4.0	4.1	4.3
Recettes pétrolières	0.0	0.0	2.5	4.2	4.3	3.8	3.5
Dépenses totales (et prêts nets)^a	14.8	22.0	14.4	13.0	13.3	14.0	14.7
Dépenses courantes	7.2	9.4	6.6	6.0	6.3	6.6	6.9
<i>Sans les intérêts</i>	6.4	8.8	6.2	5.7	5.8	6.1	6.5
Salaires	3.8	4.7	3.4	3.3	3.3	3.6	3.8
Paievements d'intérêts	0.8	0.6	0.4	0.3	0.5	0.4	0.5
Dépenses en capital	7.6	12.6	7.8	7.0	7.0	7.4	7.8
Solde primaire	-2.9	-6.2	-2.7	-0.4	-1.1	-2.1	-3.1
Solde global	-3.7	-6.8	-3.2	-0.8	-1.7	-2.5	-3.6

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données du FMI ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

<http://dx.doi.org/10.1787/420172338312>

sont donc pratiquées, à l'image de celle de la Banque centrale européenne (BCE). La seule différence est le fait que la BEAC doit prendre en compte, dans sa politique monétaire, la situation économique de ses pays membres, en ce qui concerne les pressions inflationnistes et les niveaux de liquidité bancaire.

Sur le plan de l'inflation, des tensions sont apparues sur les prix de la plupart des produits alimentaires : le taux moyen d'inflation sur les cinq premiers mois de l'année 2006 (comparé aux cinq premiers mois de 2005) a augmenté de 14.1 pour cent. Cette situation est due principalement à la flambée des prix des produits du poste viande et poisson, provoquée par l'apparition de la grippe aviaire au Nigeria, qui a entraîné une sortie massive du poisson du lac Tchad vers les États frontaliers. Les craintes de la population de consommer des volailles s'est traduite par une forte demande en viande, alors que l'offre elle-même était limitée : la Société moderne des abattoirs de Farcha, ayant un monopole sur la l'abattage au niveau de N'Djaména, a enregistré une baisse de 4 pour cent de sa production. Les pressions inflationnistes ont augmenté dans le second semestre 2006, en liaison avec les ruptures de marchés dans l'est et le sud du pays, du fait de l'insécurité grandissante. Cela pourrait accroître les difficultés commerciales et entraîner une hausse continue de la demande de la part des populations réfugiées. Cependant, la politique monétaire conservatrice de la BEAC devrait empêcher une hausse accentuée de

l'inflation, prévue à une moyenne de 8.8 pour cent en 2006 et 4 pour cent en 2007, toujours au-dessus du critère de convergence de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac), qui le fixe à 3 pour cent.

Position extérieure

Le Tchad est membre de la Cemac et de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC). En février 2005, le Fonds monétaire international (FMI) et le Tchad ont conclu, pour un montant de 38 millions de dollars, un nouveau programme triennal dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). Le programme avec le FMI est actuellement suspendu, en raison de la faiblesse des résultats obtenus par les autorités sur le plan macro-économique. L'Union européenne a signé avec le Tchad un programme de coopération d'un montant global de 273 millions d'euros dans le cadre du 9^e Fed (2002-07). Sur la période 2004-06, la Banque mondiale a accordé un crédit IRSC (*Institutional Reform Support Credit*) de 25 millions de dollars, destiné à financer les réformes institutionnelles.

Les exportations du Tchad, de même que les importations, n'ont pas connu d'évolution significative. En effet, de 2005 à 2006, elles sont passées de 52.8 à 52.6 pour cent pour les exportations et de moins 13.8 à moins 13.9 pour cent pour les importations.

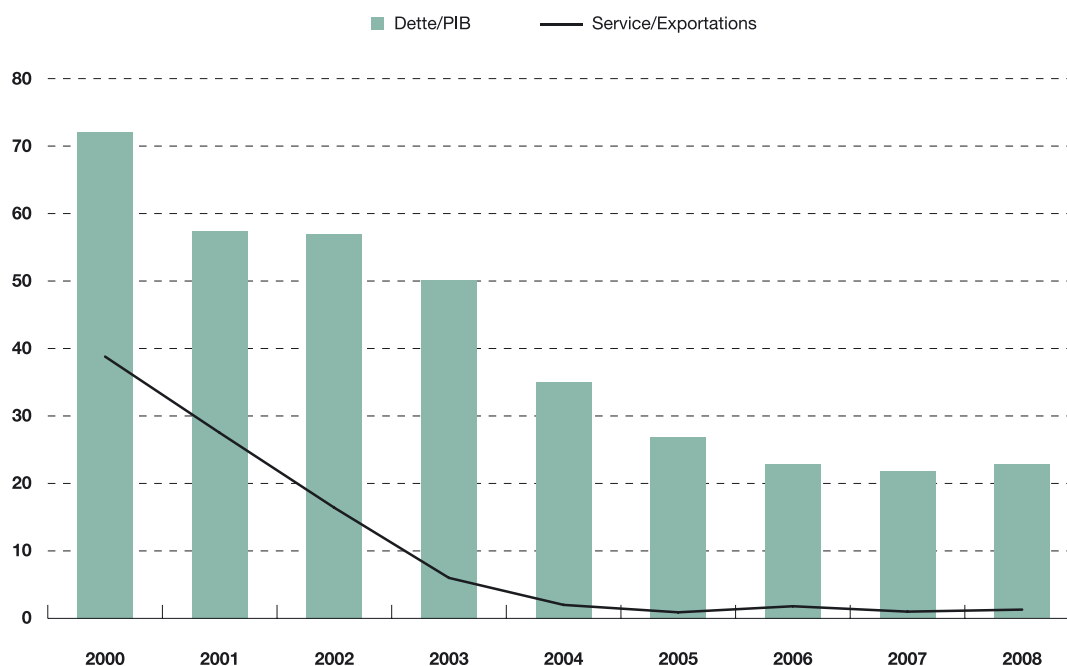
Tableau 3 - Comptes courants (pourcentage du PIB)

	1998	2003	2004	2005	2006(e)	2007(p)	2008(p)
Balance commerciale	-1.1	-6.5	29.1	39.0	38.7	34.0	29.9
Exportations de biens (f.o.b.)	14.9	22.1	49.0	52.8	52.6	48.5	45.2
Importations de biens (f.o.b.)	-16.0	-28.6	-19.8	-13.8	-13.9	-14.5	-15.2
Services	-9.9	-27.8	-27.3	-29.5	-26.6	-26.8	-23.5
Revenu des facteurs	-1.1	-16.5	-13.3	-9.8	-8.9	-18.4	-13.3
Transferts courants	2.9	3.6	5.0	5.3	4.8	3.7	3.4
Solde des comptes courants	-9.2	-47.1	-6.5	4.9	7.9	-7.5	-3.5

Source : Données du FMI et de la BEAC ; calcul des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

<http://dx.doi.org/10.1787/880568632110>

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)



Source : FMI.

<http://dx.doi.org/10.1787/473827447831>

Le Tchad poursuit une politique d'endettement extérieur prudente, contractant la plupart de ses prêts à des conditions très privilégiées. Le Tchad est également devenu éligible mi-2001 à l'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative renforcée des Pays pauvres très endettés (PPTE). Mais en 2006, le Tchad n'a enregistré aucun fond PPTE. Le service de la dette extérieure (après opération globale d'emprunt), à la fin 2004, était estimé à 780 milliards de francs CFA, supérieur aux 732 milliards de francs CFA de 2000. Calculé par rapport au PIB, l'encours de la dette a baissé de 75 pour

cent en 2000 à 34 pour cent en 2004. La dette extérieure de long terme du Tchad représentait en 2004 près de 93 pour cent de la dette totale. Elle s'est accrue de 8.2 pour cent, atteignant 1.58 milliard de dollars contre 1.46 milliard. Les recours aux crédits FMI ont diminué de 9.4 pour cent. La dette de court terme s'est stabilisée, à 23 millions de dollars. Le Tchad devait atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE fin 2005 et bénéficier de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale. La rupture des relations entre le Tchad et la Banque mondiale, de novembre 2005 à juillet 2006,

n'a pas permis jusqu'à présent d'atteindre le point d'achèvement. L'adoption en juillet 2006 de la nouvelle loi de gestion des ressources pétrolières devrait permettre non seulement de débloquer les crédits Banque mondiale en suspens, mais d'éclaircir la position du Tchad vis-à-vis du point d'achèvement.

Questions structurelles

Développements récents

L'un des défis du pays est la mise en place et la stabilisation des institutions nationales, qui doivent établir les « règles du jeu » dans les arènes économiques, politiques et sociales.

En matière de décentralisation et de bonne gouvernance, il ressort que les institutions décentralisées sont encore faibles et la mise en place d'une gouvernance solide au niveau local demeure un défi de taille. A l'heure actuelle, les communes sont les seules collectivités locales dotées d'une organisation propre. La décentralisation est limitée par la qualité des communications entre le pouvoir central et les régions. Malgré l'élaboration et la validation en décembre 2005 d'un schéma directeur de la décentralisation pour rendre opérationnel l'engagement des autorités tchadiennes pour la décentralisation, le cadre juridique à cet effet reste inachevé et la mise en place des collectivités reste suspendue à l'organisation des élections. Le pays a organisé les états généraux de la justice en 2004 et ceux de l'armée en 2005 pour consolider les bases d'un État de droit. Des tribunaux de commerce ont ainsi été créés dans quatre principales villes du pays (en plus de N'Djaména), dans le but de faciliter le règlement des conflits liés aux transactions commerciales. Le pays a fait part de sa détermination à lutter contre la corruption. Un ministère chargé du Contrôle général d'État et de la Moralisation a été créé en juin 2004. Cependant, les mesures contre la corruption ne sont pas toujours bien ciblées et se heurtent à des règles de procédure et des tours de passe-passe fort complexes. Pour l'année 2005, le Tchad a été classé au premier rang mondial des pays les plus corrompus. Cette situation milite notamment en faveur de l'utilisation des technologies de

l'information dans les régies financières (douanes, impôts, etc).

Concernant les réformes au niveau du secteur agricole, les analyses se portent plus sur la filière coton. En effet, bien que cette filière bénéficie d'appuis considérables de la part de l'État et des bailleurs de fonds, elle fait face à une chute de sa production, en liaison notamment avec des prix d'achat peu incitatifs et des problèmes de commercialisation. La production paysanne est souvent payée avec retard (jusqu'à 6 mois). Cette situation décourage la production. Le gouvernement et ses partenaires ont arrêté une liste de mesures à prendre (la feuille de route) pour préparer une privatisation effective de la société CotonTchad en 2007. Dans le cadre d'une politique de diversification des cultures, de nombreuses études ont été entreprises pour le lancement de nouvelles filières, notamment la production de volaille, l'élevage péri-urbain, la spiruline et l'embouche bovine. Jusqu'à présent, ces études n'ont pas abouti au lancement de nouveaux projets. La filière de la gomme arabique, dont le Tchad est le second producteur mondial, est en plein essor. En outre, la production de sésame et d'arachide peut apporter des revenus monétaires appréciables aux populations rurales ; cependant, ces filières sont encore mal connues, mal exploitées et mal organisées.

Le système bancaire tchadien est composé de sept banques (aucun changement par rapport à 2004) : Banque agricole du Soudan au Tchad (Bast), Banque commerciale du Chari (BCC), Banque internationale pour l'Afrique au Tchad (Biat), Commercial Bank Tchad (CBT), Financial Bank Tchad (FBT), Société générale tchadienne de Banque (SGBT) et Banque sahélo-saharienne pour l'investissement et le commerce (BSIC). L'économie tchadienne reste faiblement bancarisée et souffre d'une faible densité bancaire. La micro-finance est un secteur relativement important, qui représente près de 4 milliards de francs CFA de crédits octroyés. Les structures informelles d'entraide ont constitué un terreau pour l'éclosion de la micro-finance à travers les associations, les mutuelles et les groupements. Ce secteur est en expansion. Le mouvement de la création des Établissements de micro-finance (EMF) a véritablement commencé dans les

années 90, en dehors du projet Vita financé par l'USAID et l'Union des clubs d'épargne et de crédits (Ucec) de Pala, financée par le Belacd. En 2001, selon la Direction des micro-crédits du ministère des Finances, 128 structures de micro-finance, dont 111 regroupées dans 5 réseaux, étaient recensées. Elles avaient collecté 635 millions de francs CFA d'épargne et accordé 1.3 milliard de crédits aux usagers. De plus, 32 000 personnes avaient accédé aux services financiers de ces EMF. Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif réglementaire Cemac/Cobac (Commission bancaire d'Afrique centrale), 214 EMF dont 187 organisés en réseau et 5 sous forme de projets ont été identifiés en 2004, ce qui correspond à 4.419 milliards de francs CFA de dépôts collectés et 3.669 milliards de francs CFA de crédits accordés à 98 378 usagers, triplant le chiffre de 2001. Au 31 décembre 2005, 97 établissements de microfinance étaient agréés par la Cobac.

Le gouvernement a élaboré un Programme national des transports (PNT) pour la période 2000-09, dont l'objectif primordial est de contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté par les moyens suivants : le désenclavement intérieur et extérieur du pays, la réduction des coûts de transport, tant à l'intérieur du pays qu'à l'international, un accès minimum à l'ensemble des régions du pays, même pendant la saison des pluies, un réseau adéquat de routes carrossables toute l'année permettant de relier les principales villes du pays, la poursuite du processus de libéralisation du secteur et de la modernisation de l'administration, le développement des infrastructures rurales, etc. L'un des objectifs du programme national des transports est l'amélioration du système dans les zones rurales. Dans ce domaine, les résultats obtenus sont jusqu'à présent limités. Pour y remédier, le gouvernement a créé la Direction des routes et pistes rurales (DRPR), qui doit prendre en charge la mise en œuvre de la composante « transport rural » du Projet d'appui au programme national des transports (Papropnat), financé par la Banque mondiale. Le gouvernement a élaboré un plan d'investissement quinquennal (2006-10) pour les routes et pistes rurales, d'un montant annuel de 4 milliards de francs CFA. Ce plan doit permettre de réhabiliter 3 000 à 4 000 km

de routes rurales sur financement national (revenus pétroliers). En outre, certains grands projets comprennent un volet « routes et pistes rurales », comme le projet de construction de 100 km de pistes rurales dans la zone de concentration retenue pour le 6^e Fed (financement Union européenne), le projet de réhabilitation des pistes rurales dans l'ancienne préfecture de Biltine (financement coopération suisse) et le projet de réhabilitation et d'entretien des pistes rurales de l'ancienne préfecture du Mayo-Kebbi (financement de l'organisme allemand de crédit pour la reconstruction KfW).

Un plan pour les postes et télécommunications est en cours de finalisation. Le but est d'améliorer la couverture des zones urbaines et rurales, notamment par le développement de la téléphonie mobile. La société Sotel Tchad (filiale de la compagnie anglo-allemande MSI Mobicom), qui est le premier opérateur de téléphonie mobile, exploite un réseau téléphonique comprenant des infrastructures et des liaisons inter-urbaines de transmission reliant 16 villes du pays. Cette compagnie a annoncé en juin 2006 un plan d'expansion de 24 milliards de francs CFA. Le marché de la téléphonie cellulaire a connu un développement rapide. En 2004, le nombre d'abonnés était d'environ 1 200 000. L'expansion de la téléphonie mobile a considérablement amélioré le taux d'accès global au téléphone (15 pour cent en 2004). Depuis octobre 2005, le quasi-monopole détenu par Celtel est contesté par le groupe suédois Millicom international. Le projet de téléphonie rurale a réussi à installer des antennes VSAT dans 15 villes secondaires sur les 25 initialement retenues, soit un taux de réalisation de 63 pour cent. Le taux de pénétration de l'Internet est seulement de 0.3 pour mille. Le ministère des Postes et des Nouvelles technologies de la communication est en train d'élaborer une stratégie nationale de la technologie de l'information et de la télécommunication.

Dans le secteur de l'énergie, la lettre de politique et stratégie pour l'électricité (2002-06) a pour objectif principal de satisfaire à un moindre coût les besoins en énergie de l'ensemble de la population et d'élargir l'accès d'en élargir l'accès à l'agriculture et à l'industrie. Elle vise également à promouvoir des sources alternatives

d'énergie (énergie solaire et éolienne), en vue de limiter l'impact de la coupe de bois de chauffe sur la régénération des ressources forestières. Les combustibles ligneux (bois et charbon) représentent encore 90 pour cent de la consommation d'énergie, contre seulement 10 pour cent pour les énergies conventionnelles (produits pétroliers et électricité). De 2001 à 2005, la consommation énergétique annuelle est passée de 240 à 292 kep/habitant.

Accès à l'eau potable et à l'assainissement

Le Tchad dispose d'importantes ressources en eau. Toutefois, ce constat ne doit pas masquer les principales contraintes liées à la mobilisation des ressources, notamment la répartition inégale dans le temps et dans l'espace des précipitations et des eaux de surface, ainsi que la méconnaissance du fonctionnement des grands réservoirs aquifères. Au Tchad, améliorer le taux d'accès à l'eau potable est un des défis socio-économiques les plus importants, étant donné que ce taux figure parmi les plus bas d'Afrique.

Un Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement (SDEA) a été adopté en 2003 par le gouvernement et demeure la principale référence dans le secteur. Le SDEA constitue un cadre stratégique et multisectoriel d'orientation pour la mise en valeur durable et la gestion des ressources en eau du Tchad, en vue de satisfaire les besoins de base des populations et d'assurer le développement économique et social du pays. Le gouvernement a défini la politique environnementale à travers le SDEA.

Deux institutions sont principalement concernées par l'eau et sa gestion : Le Haut comité national pour l'environnement (HCNE) et le ministère de l'Environnement et de l'Eau. Le HCNE a pour mission de veiller à la mise en application effective des recommandations de l'Agenda 21 de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement durable de Rio de juin 1992. Le Comité national de gestion de l'eau s'y rattache. De son côté, le ministère de l'Environnement et de l'Eau est chargé de la conception et de la mise en oeuvre des politiques de protection de l'environnement, de lutte contre la

désertification, de gestion des ressources naturelles et de l'application de la politique en matière d'hydraulique urbaine, villageoise, agricole, pastorale et d'assainissement, ainsi qu'en matière de météorologie et d'hydrologie. Le ministère de l'Environnement et de l'Eau assure, par ailleurs, le secrétariat du HCNE. Enfin, le ministère délégué à la Primature chargé de la Décentralisation s'occupe de la mise en oeuvre de la politique de décentralisation, qui permettra la participation et la prise de décision au niveau le plus local possible.

Depuis 2001, les principaux acteurs institutionnels dans le domaine de l'eau urbaine sont le ministère de l'Environnement et de l'Eau, par le biais de la Direction de l'hydraulique qui intervient sur le secteur non concédé et le ministère des Mines, de l'Énergie et du Pétrole, responsable de la STEE, qui intervient exclusivement sur le secteur concédé. Les principaux producteurs sont les Comités de gestion de points d'eau dans les agglomérations munies d'alimentation en eau potable (AEP) thermiques ou solaires (secteur non concédé) et la STEE (secteur concédé).

Les artisans et les associations sont constitués de fontainiers et de gérants de bornes-fontaines qui agissent souvent comme intermédiaires entre les propriétaires des réseaux et les porteurs d'eau détaillants ou les consommateurs non abonnés. Ils constituent en quelque sorte des grossistes.

Au niveau de la gestion de l'eau, il faut noter que le système de gestion est de type communautaire, inspiré de l'expérience de la Direction de l'hydraulique. Les comités de gestion de l'eau sont composés de 7 à 10 membres, qui assurent les différentes fonctions se rapportant à la gestion. Ils sont appuyés par une équipe technique chargée de la maintenance et de l'entretien des équipements. Le principal constat des AEP administrées par un comité de gestion montre souvent un dysfonctionnement des systèmes de gestion mis en place récemment. Par ailleurs, il y a sous facturation de l'eau, car le prix est fixé sans tenir compte des coûts réels d'exploitation. La livraison d'eau gratuite et sans limitation aux notables et aux services publics est trop fréquente. Il n'y a pas ou peu de maintenance ; l'entretien étant limité aux vidanges et graissages.

Dans le cadre institutionnel de l'assainissement urbain, le principal intervenant est le ministère de la Santé publique, notamment chargé de promouvoir l'hygiène du milieu, l'assainissement et la qualité de l'eau de consommation, de l'élaboration de la législation et de la réglementation en matière d'hygiène et d'assainissement. Le ministère des Travaux publics, des Transports, de l'Habitat et de l'Urbanisme est chargé de la réglementation en matière d'aménagement, d'urbanisme, de construction, et de la définition des niveaux de viabilité suivant les types de quartiers. Le ministère de l'Environnement et de l'Eau est responsable de la maîtrise d'œuvre de toutes les activités liées à l'hydraulique urbaine et à l'assainissement. Le ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation, par le biais de sa section assainissement, est chargé de la désinsectisation, désinfection et dératisation des habitations, de l'intervention en cas de catastrophes (épidémie, inondation, etc.), de l'évacuation des déchets solides, liquides et des excréta urbains par des procédés hygiéniques.

Les villes jouent également un rôle dans la chaîne de l'assainissement, ainsi que les populations qui ont organisé dans certaines villes des comités d'assainissement. Ceux-ci œuvrent à l'entretien et à la réalisation des canalisations pour le drainage des eaux pluviales, à la collecte et au ramassage des déchets, ainsi qu'au remblayage des rues après la saison des pluies.

Les prix de base de l'eau et des branchements sont différents d'une gestion à l'autre. Les comités de gestion appliquent parfois le barème de la STEE, lors de la mise en service des installations neuves (branchements, reprises, renforcements), faute d'un véritable calcul du prix de revient local et d'études de marché de la clientèle. Généralement, le prix de l'eau se décompose en trois tranches. Le prix de la première tranche dite « sociale » (15 m³/mois) est fixé à 105 francs CFA. Le prix de la deuxième tranche (15 m³/mois à 100 m³/mois) varie d'un centre à l'autre ; il est de 230 francs CFA/m³ pour les sites gérés par la STEE et peut atteindre 490 francs CFA/m³ (à Pala) ; enfin, il est de 110 francs CFA/m³ pour la troisième tranche. De manière générale, les prix pratiqués ne correspondent pas à la réalité des coûts supportés par les propriétaires. Les prix de la STEE sont bloqués depuis 1984. Les populations les

plus défavorisées peuvent payer l'eau au revendeur de 15 à 25 fois plus cher que l'abonné qui dispose d'un branchement particulier.

Le taux de desserte en eau potable de l'ensemble de la population tchadienne n'était que de 42 pour cent en 2004 selon le Programme des nations unies pour le développement (PNUE), soit presque le double du niveau de 2001 quand il était de 23 pour cent (16.5 pour cent en milieu rural, 25 pour cent dans les centres du secteur non concédé et 40 pour cent dans les villes du secteur concédé à la STEE).

Concernant l'assainissement, il n'existe pratiquement pas d'infrastructures de base, et cela tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Tout reste à faire dans ce domaine. En 2002, 30 pour cent de la population urbaine était desservie en assainissement, pendant qu'un taux quasiment nul prévalait en milieu rural. En 2004, les besoins en matière d'assainissement en pourcentage de la population, sont estimés à 35 pour cent en zone urbaine et 56 pour cent en milieu rural. Selon le Schéma directeur de l'eau et de l'assainissement, élaboré en 2002, les besoins du milieu villageois s'élevaient à plus de 12 500 nouveaux points d'eau à l'horizon 2015, pour permettre de desservir 70 pour cent de la population rurale, ce qui nécessite des investissements considérables.

Concernant le milieu villageois, en dehors de quelques projets, il n'existe que très peu de villages équipés de latrines traditionnelles améliorées ou de latrines à fosse ventilée ou encore de systèmes de collecte des déchets ou des eaux usées. Ainsi, 10.6 pour cent des ménages utilisent une latrine rudimentaire, 0.6 pour cent utilise une latrine traditionnelle améliorée et 88.5 pour cent des ménages ont recours à la nature comme lieu d'aisance. Par ailleurs, il n'y a pas de collecte d'ordures dans les villages et les animaux domestiques vagabondent. Au Tchad, les grands projets d'hydraulique villageoise (actuels et futurs) ne sont pas systématiquement accompagnés d'un volet « assainissement villageois », pourtant peu onéreux, mais nécessitant des programmes d'animation et de mobilisation locale particuliers.

Aucune ville ne dispose d'un système fonctionnel d'évacuation des eaux usées. Les réseaux de collecte

sont vétustes. Moins de 2 pour cent des citoyens disposent d'installations sanitaires avec eau courante. Par ailleurs, seules les villes de N'Djaména, Moundou, Sarh et Abéché se sont dotées en février 1997 d'un Plan urbain de référence (Pur). Ce plan localise les zones de construction de l'habitat, définit la grande voirie et les grandes options de drainage des eaux pluviales.

Les hôpitaux et les différents centres de santé ne disposent pas d'infrastructures en parfait état de fonctionnement (incinérateur, usine de traitement, etc.) ni de « procédures » bien établies pour traiter et éliminer les déchets biomédicaux. Souvent, ces déchets se retrouvent dans les rues à la portée des enfants ou de tout individu pouvant les « récupérer ». Les eaux usées des établissements de santé ne sont que rarement traitées et sont rejetées dans l'environnement, souvent dans des cours d'eau naturels ; ces eaux sont dans certains cas réutilisées pour divers usages (arrosage de petits jardins maraîchers, etc). La grande majorité des industries rejettent sans traitement leurs déchets liquides dans les grands cours d'eau, tels que le Chari et le Logone.

Seules les quatre plus grandes villes (N'Djaména, Moundou, Sarh et Abéché) ont un réseau secondaire, plus ou moins organisé, de caniveaux ouverts pour évacuer les eaux de pluie, mais ils sont rarement en bon état.

Les principaux bailleurs de fonds intervenant en hydraulique urbaine et semi-urbaine (au cours des 25 dernières années) sont la Chine (Taïpei chinois : 15 346 milliards de francs CFA), l'Allemagne (10 756.6 milliards de francs CFA), le BEI (1 486.8 milliards de francs CFA), le Fed (1 395.3 milliards de francs CFA), la France (985.8 millions de francs CFA), l'Italie (835.2 millions de francs CFA), la Bid (105 millions de francs CFA), la Banque mondiale (54 millions de francs CFA), et la BAfD, qui a lancé un projet dans le secteur.

Contexte politique et développement des ressources humaines

Contenir la résurgence de l'insécurité et des conflits au Tchad constitue le défi véritable auquel fait face le

gouvernement. En effet, l'existence de foyers de tensions perpétuels, qui marque la vie publique, se traduit par des difficultés pour constituer un tissu social et maintenir un consensus politique stable. Fragilisé depuis plusieurs mois par des défections au sein de son régime et par des rébellions soutenues selon N'Djaména par le Soudan voisin, Idriss Déby, au pouvoir depuis 1990, a été réélu le 3 mai 2006 pour cinq ans, dès le premier tour d'un scrutin boycotté par l'opposition. Les rebelles de l'Union des forces pour la démocratie et le développement (UFDD), du Rassemblement des forces démocratiques (RAFD) et ceux du Front uni pour le changement (Fuc) se sont affrontés dans de violents combats contre l'armée nationale. Ces affrontements, qui ont touché les localités tchadiennes frontalières du Soudan et de la Centrafrique en passant par les villes du centre du pays, n'ont pas épargné la capitale. Cette situation a fait près de 50 000 déplacés, qui ont fui les combats ou reprisailles des milices armées communément appelées *djandjawid*. Face à cette dégradation de la situation, plusieurs missions ont été diligentées, dont l'envoi d'émissaires du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et l'ambassadeur des États-Unis au Tchad, a effectué une tournée dans la zone d'accueil des réfugiés. Les combats ont conduit à la détérioration de la situation sécuritaire et provoqué des afflux de nouveaux réfugiés sur la frontière sud du pays et de personnes déplacées dans sa partie est. Le degré d'insécurité, jugé parfois préoccupant par les organisations humanitaires sur place, a contraint celles-ci à relocaliser temporairement leurs personnels dans les grands centres. Le dialogue politique entre pouvoir et opposition, organisé sous la pression internationale par le Président Déby, en vue de ramener un « climat politique sain » au Tchad après la présidentielle du 3 mai, a permis d'adopter plusieurs résolutions concernant les élections. Il a rassemblé 54 partis politiques, pour la plupart de faible représentativité, mais a été boycotté par les deux principales composantes de l'opposition. Les principaux partis membres de la Coordination des partis politiques pour la défense de la constitution (CPDC), la plus importante coalition de l'opposition tchadienne, et la Fédération action pour la République (Far) étaient absents. La CPDC, forte d'une vingtaine de formations dont quatre des cinq principaux partis d'opposition à l'Assemblée, et la Far, deuxième force parlementaire

d'opposition, dénoncent la non-participation de l'opposition armée, de celle en exil et de la société civile.

Le Tchad a élaboré sa stratégie nationale de réduction de la pauvreté en 2003. Cette stratégie fixe le cadre de coopération avec l'ensemble des bailleurs de fonds représentés dans le pays. Les autorités prévoient de financer ce programme de lutte contre la pauvreté en utilisant les recettes provenant des exportations du pétrole. Selon le rapport sur le développement humain du Pnud, le Tchad occupe la 171^e place sur 177 pays avec un indice du développement humain (IDH) en 2006 de 0.341, contre 0.359 en 2000. Ce qui signifie que plus de 65 pour cent de la population du Tchad vit avec moins de 1 dollar par jour. Si cette tendance se maintient, le nombre de personnes vivant dans une pauvreté absolue au Tchad, qui se chiffre à 6.3 millions de personnes en 2005, risque de passer à 8.2 millions en 2015. Les dernières enquêtes budget consommation (Ecosit 2) de 2003 et validées en octobre 2006 ont estimé à 55 pour cent le pourcentage des populations pauvres au Tchad. La pauvreté est surtout rurale (plus de 80 pour cent des ruraux vivent en dessous du seuil de pauvreté). Les domaines prioritaires sur lesquels les bailleurs concentrent leurs efforts sont notamment l'éducation, la santé, le développement rural, le transport, l'urbanisme et l'habitat. Dans son programme indicatif par pays, la Communauté européenne inscrit ses interventions (9^e Fed 2002-07) dans le cadre de la Stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

Aux termes d'un Document cadre de partenariat (DCP) signé en juin 2006, la France va accorder 130 millions d'euros d'ici 2010 au Tchad pour son développement. Selon le document, 80 pour cent de cet engagement sera consacré aux trois grands secteurs prioritaires que sont l'éducation de base, l'eau et l'assainissement, ainsi que la santé et la lutte contre le VIH/Sida. L'aide française portera également sur les secteurs de la gouvernance et l'État de droit, d'une part, la francophonie et l'enseignement supérieur d'autre part.

La situation de l'épidémie de VIH/Sida est très préoccupante. De deux cas en 1986, près de 20 000 cas de sida cumulés ont été enregistrés par les formations sanitaires à fin 2004. Une enquête de séroprévalence

réalisée en 2005 montre qu'au Tchad 3.3 pour cent des personnes âgées de 15 à 49 ans sont porteuses du VIH. Ce taux est inférieur à celui estimé par l'Onusida (Programme commun des Nations unies sur le VIH/Sida) en 2004, soit 4.8 pour cent. Le taux de prévalence est de 7 pour cent en milieu urbain contre 2.3 pour cent en milieu rural. Les femmes sont plus infectées (4 pour cent) que les hommes (2.6 pour cent). En milieu urbain, la séroprévalence atteint 8 pour cent parmi les femmes. Une déclaration de politique nationale de lutte contre le VIH/Sida est intégrée dans le Cadre national 2006-10. Elle touche les aspects tant de la prévention que de la prise en charge globale. Pour améliorer le cadre institutionnel de lutte contre cette pandémie, le gouvernement, avec l'appui de ses partenaires de développement, entend mener plusieurs actions dont notamment : *i)* l'élévation de l'ancrage institutionnel de l'organe de coordination ; *ii)* la décentralisation et la multisectorialité de la lutte ; *iii)* la mise en réseau des organisations non gouvernementales (ONG) et acteurs du secteur privé ; *iv)* l'obligation de résultats pour toutes les actions entreprises dans le cadre de la lutte contre le VIH/Sida et leurs évaluations périodiques et systématiques, en vue de prendre des décisions appropriées de redressement. Cependant, plusieurs contraintes risquent de compliquer la mise en œuvre de ces programmes. Il s'agit notamment du manque de personnel qualifié et du faible taux d'exécution des dépenses de santé. L'effectif total des ressources humaines du ministère de la Santé publique était estimé en 2003 à 4 265 agents, dont 468 diplômés d'État et agents techniques de santé. Les médecins ne représentaient que 7 pour cent de l'effectif total avec un ratio d'un médecin pour 26 054 habitants. Cette pénurie est aggravée par une inégale répartition du personnel qualifié entre les provinces, les milieux urbain et rural, et entre les institutions de soins curatifs et préventifs. La seule ville de N'Djaména accapare environ le tiers du personnel de santé, pour seulement 8 pour cent de la population. Le taux d'exécution des dépenses du secteur ne dépassait pas 36.4 pour cent des prévisions budgétaires en 2003/04.

En matière d'éducation et de formation, les progrès accomplis dans le sous-secteur de l'éducation primaire sont encourageants. Le taux brut de scolarisation est passé de 72 pour cent en 1999/2000 à 87.58 pour cent

en 2003/04, soit un taux très supérieur à la moyenne des 15 pays d'Afrique francophone (80.4 pour cent) ; cela correspond à un taux d'accroissement moyen de 22 pour cent sur les cinq dernières années. Le taux net de scolarisation a atteint 63 pour cent et le taux d'achèvement des études primaires, 60 pour cent en 2002/03, tandis que le rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire est de 0.68. L'égalité des sexes

occupe une place prépondérante dans les programmes de développement du pays. Un programme d'action en faveur des femmes, reposant sur de multiples activités, existe. Mais dans la pratique, la situation des femmes est loin d'être satisfaisante. Le pourcentage de femmes siégeant au Parlement n'est que de 6 pour cent. Au sein du gouvernement, ce ratio est du même ordre.